
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #925-24 visant à interdire l'aménagement de logements accessoires

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	5 août 2024
Dépôt	5 août 2024
Adoption	3 septembre 2024
Entrée en vigueur	5 septembre 2024

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 5^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024.



Cathy Durocher
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe